



Introduction au dossier thématique "Le Traité des trois imposteurs"

Maria-Susana Seguin

► To cite this version:

Maria-Susana Seguin. Introduction au dossier thématique "Le Traité des trois imposteurs". La Lettre clandestine, 2016. hal-01998778

HAL Id: hal-01998778

<https://hal.science/hal-01998778>

Submitted on 25 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

Nous consacrons le dossier thématique de cette année à l'un des textes les plus sulfureux, les plus polémiques, les plus diffusés mais aussi les plus mystérieux du corpus clandestin : le *Traité des trois imposteurs*. Mais de quoi parlons-nous exactement ? Évoquer le *Traité des trois imposteurs* c'est à la fois évoquer un mythe, une œuvre, ou plutôt des œuvres, mais aussi une tradition, une thématique, voire un état d'esprit.

Un mythe d'abord. Le premier *Traité des trois imposteurs* serait en fait un livre sulfureux écrit au XIII^e siècle, à l'instigation de l'empereur du Saint Empire romain, Frédéric II, par Jean Des Vignes, son secrétaire, et dans lequel aurait été exposée une thèse blasphématoire faisant de Moïse, de Jésus et de Mahomet, les grands prophètes des religions monothéistes, de vils manipulateurs ayant utilisé la religion à des fins purement politiques, et brandissant la menace des punitions divines éternelles contre tous ceux qui viendraient à s'opposer à leurs desseins dans le seul but d'imposer leur tyrannie. Or, ce premier livre n'a probablement jamais existé, même si une légende tenace a continué de circuler pendant longtemps à propos de son auteur, de son commanditaire, de son contenu. En effet, les témoignages de ceux qui auraient connu une personne de confiance qui aurait, dit-on, vu ce fameux pamphlet, ne s'accompagnent hélas d'aucune trace matérielle ou textuelle vérifiable, et il est possible qu'il ne s'agisse là que d'un mythe associé à la réputation plus que controversée de Frédéric II, que le pape Grégoire IX nommait l'Antéchrist, et qui avait été, presque toute sa vie durant, en conflit avec la papauté¹.

Quelle que soit donc la réalité concernant l'existence de ce premier manuscrit, il est évident que la thématique de l'imposture des grands fondateurs des religions monothéistes circule bien à partir de la fin du Moyen-Âge pour trouver une forme de concrétisation théorique à partir du XVII^e siècle dans un traité, ou plutôt « des traités » sur les trois imposteurs. Une œuvre latine d'abord, *De tribus impostoribus*, sera attribuée au cours du XVII^e siècle, selon le Dictionnaire de Prosper Marchand², à tous les auteurs soupçonnés d'entretenir des rapports plus ou moins forts avec l'hétérodoxie : l'Arétin (attribution contestée, on le sait, par Pierre Bayle), mais aussi Vanini, Campanella, Michel Servet, Ochino, Milton, Rabelais, Pomponace, Machiavel, Érasme, Muret, le Pogge, Ramus, Pierre Charron ou encore Giordano Bruno. C'est ce texte, dont on parle beaucoup mais qu'on ne voit que rarement, sinon jamais, qui inspire d'ailleurs la Lettre à Monsieur de Bouhier sur le prétendu livre des *Trois imposteurs* de Bernard de La Monnoye³, que l'on retrouvera en ouverture de certains manuscrits du traité français, tout comme il inspire de nombreux commentaires et des

¹ À propos de l'accusation du pape Grégoire IX . Frédéric II, voir *Epistol. s. culi xiii e regestis pontificum romanorum select.*, éd. C. Rodenberg, Berlin, 1883, t. I, p. 653, n° 750.

² P. Marchand, *Impostoribus (Liber de Tribus)*, dans *Dictionnaire historique*, La Haye, Pierre de Hondt, 1758-1759, 2 tomes.

³ Lettre à Monsieur Bouhier Président au Parlement de Dijon, sur le prétendu livre des trois Imposteurs, dans *Menagiana ou Les bons mots et remarques critiques, historiques, morales & d'érudition, de Monsieur Menage. Recueillies par ses amis*, Paris, F. Delaulne, 1715, troisième éd., t. IV, p. 283-312.

réfutations célèbres parmi lesquelles celles de Richard Simon⁴ et du père Calmet⁵. Il en va même des défenseurs de l'orthodoxie qui empruntent le titre des « trois imposteurs », sans doute en profitant de la réputation et de l'attrait suscité par le traité, pour combattre ceux qui osent critiquer les enseignements de la religion, des sortes de trinités philosophiques nouvelles : Gassendi, Neuré et Bernier, Campanella (ou ailleurs Cherbury), Hobbes et Spinoza⁶. Prosper Marchand, qui ne croit pas à l'existence de ce traité latin, le distingue nettement d'un autre texte qui aurait, lui, circulé sous le manteau depuis les années 1690 (si l'on suit la datation proposée par Françoise Charles-Daubert). Il s'agit de l'*Esprit de Spinoza*, qui prend aussi le titre de *Traité des trois imposteurs*. Répondant sans doute aux attentes qu'avait suscitées auprès des lecteurs cette légende sulfureuse et arrivé à un moment clé de l'histoire de la pensée moderne, ce dernier connaît un succès remarquable. Une version du texte en 21 chapitres intitulée *La Vie et l'esprit de feu Monsieur Benoît de Spinoza* paraît en 1719, dans une édition limitée, si l'on en croit l'avant-propos, à 70 exemplaires, chiffre symbolique, mais qui aurait pourtant compté quelques centaines de volumes, dont 300 auraient même été brûlés par Prosper Marchand à la demande de son éditeur. Une deuxième édition paraît en 1721 chez Michel Böhm, en six chapitres cette fois, selon la description qu'en fait Prosper Marchand. Il faudra attendre ensuite 1768 et les soins du baron d'Holbach pour qu'une version stabilisée du texte soit publiée « à Yverdon, de l'imprimerie du professeur de Felice ». Cette édition sera ensuite suivie d'une série de publications, en 1775, 1776, 1777, 1780, 1793 et 1796 (pour ne parler ici que des éditions du XVIII^e siècle), ce qui montre l'engouement suscité par le texte durant les dernières années du siècle des Lumières.

Mais le succès du *Traité des trois imposteurs*, dans ses différentes variantes, sur lesquelles il est ici inutile de s'attarder, est également attesté par le nombre d'exemplaires conservés sous forme manuscrite, et qui en font l'œuvre la plus largement diffusée du corpus clandestin. L'inventaire dressé par Miguel Benítez et publié dans *La Face cachée des Lumières*⁷ fait état de plus de cent références, pour quelques cent vingt manuscrits attestés, dont seule une dizaine aurait été perdue ou détruite. Tout aussi remarquable est la cartographie que l'on peut dresser à partir de cet inventaire : si la France et l'Allemagne concentrent à elles seules près de la moitié des exemplaires, des copies du *Traité des trois imposteurs* sont également conservées en Belgique, en Italie, en Angleterre, en Suisse, en Autriche, en Pologne, en Hongrie, en Finlande, en Suède, en Russie, et au-delà encore, au Canada et aux États-Unis. Bien évidemment, le lieu de conservation de ces manuscrits peut répondre à des impondérables matériels qui n'ont rien à voir avec l'histoire effective de la réception immédiate de l'œuvre. Mais le nombre important de copies effectivement conservées, leur distribution géographique, ainsi que l'existence de versions du même texte dans des manuscrits en italien, en anglais et en allemand témoignent également de l'importante réception du *Traité des trois imposteurs* pendant le XVIII^e siècle, au-delà même de la réception des éditions françaises diffusées également en Europe.

⁴ Richard Simon, *Lettres choisies*, Rotterdam, R. Leers, 1702, p. 166, lettre XVIII.

⁵ Voir à ce sujet l'article « Imposteurs » de son *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible*, Paris, Émery, 1722-1728, 4 vol. in-folio

⁶ Voir à ce propos le livre de Françoise Charles-Daubert, *Le Traité des trois imposteurs et L'Esprit De Spinoza. Philosophie clandestine entre 1678 et 1768*. Textes présentés et édités par F. Charles-Daubert, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, p. 49.

⁷ *La Face cachée des Lumières*, Paris : Universitas, Oxford : The Voltaire Foundation, 1996, p. 51-52, 185, T XII.

Mais le succès du *Traité des trois imposteurs* s'explique aussi par la place que joue ce texte dans l'élaboration et la diffusion d'une tradition critique, celle qui établit une relation entre religion et politique, et plus précisément, qui fait des religions positives une invention purement humaine à but essentiellement politique, et de ses plus éminents représentants (considérés même comme à l'origine des plus grandes religions monothéistes, Moïse, Jésus et Mahomet), de fourbes manipulateurs utilisant la croyance des fidèles comme un instrument de domination. Le *Traité des trois imposteurs* retrouve et développe donc les thèses de Spinoza, dont il emprunte le nom et « l'esprit ». Il ne faut pas oublier que le premier chapitre de l'*Éthique* est entièrement repris par l'auteur du manuscrit clandestin, ainsi que les idées du *Traité théologico-politique* qui irriguent l'ensemble du texte. Le *Traité des Trois imposteurs* constitue ainsi un relais fondamental de la pensée spinoziste dans l'Europe du XVIII^e siècle, et, comme l'a montré Pierre Rétat dans l'introduction à l'édition fac-similée qu'il proposait en 1973⁸, un relais majeur entre la pensée libertine et la philosophie des Lumières, un travail préparatoire aux grandes synthèses matérialistes de la fin du XVIII^e siècle (dont celle de d'Holbach), une période pendant laquelle le texte, on l'a vu, occupe le devant de la scène philosophique.

Le *Traité des trois imposteurs* occupe donc une place à part dans le corpus clandestin, et il semble normal que nous lui consacrons un dossier thématique. La critique universitaire a déjà produit des ouvrages importants sur le traité. Le développement de la recherche sur la littérature clandestine a également permis de donner même une nouvelle vie à l'œuvre : outre des éditions en allemand⁹, en anglais¹⁰, en italien¹¹, nous disposons maintenant de trois traductions en espagnol¹² et même d'une traduction japonaise faisant partie d'une importante entreprise éditoriale autour des manuscrits clandestins¹³.

De nombreuses questions subsistent et nous espérons que le travail que nous publions dans ce numéro nous aidera à voir encore plus clair dans les mystères qui entourent ce texte, son auteur, les conditions de sa composition, l'origine et les raisons des nombreuses variantes que présentent copies manuscrites et éditions, les relations que ce texte entretient avec les autres traités mentionnant la tradition « des trois imposteurs », avec la littérature philosophique en général et clandestine en particulier, ainsi qu'avec la pensée du temps.

Reste un dernier mystère associé au *Traité des trois imposteurs* qu'il sera peut-être plus difficile à élucider : l'attrait qu'il exerce encore aujourd'hui sur les lecteurs simplement curieux des idées qui y sont exposées. Il est remarquable d'observer, depuis une dizaine d'années, la publication de plus de dix éditions différentes, du texte de poche simplement

⁸ *Traité des trois imposteurs*, éd. Pierre Rétat, Saint-Étienne, Centre Internumiversitaire d'éditions et Rééditions, 1973.

⁹ W. Schröder, *De imposturis religionum (De tribus impostoribus. Von den Betrügereyen der Religionum)*, Stuttgart-Bad Cannstadt, 1999.

¹⁰ Citons, entre autres, *The Three impostors translated (with notes and comments) from a French manuscript of the work written in the year 1716 [...]* Cleveland, 1904.

¹¹ *Trattato dei tre impostori. La vita e lo spirito del Signor Benedetto de Spinoza. A cura di Silvia Berti. Prefazione di Richard H. Popkin*, Torino, Einaudi, 1994.

¹² Traduction par Juan Pedro García del Campo et Jesús Carmena Martines, Madrid, Tierradenadie Ediciones, 2006. Une édition bilingue à partir des textes de 1719 et de 1768 sera publiée également en 2009, sous la responsabilité de Pedro Lomba et accompagnée d'une étude critique de Pierre-François Moreau, Madrid, Tecnos. Une troisième édition, sous la responsabilité de Diego Tatián, est publiée la même année. Buenos Aires, éditions Cuenco del Plata, coll. « El libertino erudito ».

¹³ *Traité des trois imposteurs*, traduction par Y. Mitsui, Presses Universitaires Hosei, 2008, tome I.

broché à la très moderne version électroniques¹⁴. Certes, ces éditions ne répondent pas aux exigences d'une édition scientifique, mais elles correspondent aux attentes d'un public qui se sent encore identifié à cette pensée profondément enracinée dans une forme « d'impiété ancestrale », culturelle, intemporelle, et profondément française, qu'elle systématise selon les exigences d'une raison critique, des lecteurs plus que jamais révoltés contre l'aliénation à laquelle conduit l'emprise irrationnelle de la religion et son utilisation à des fins politiques. C'est cet état d'esprit sans doute, que le lecteur moderne partage encore avec l'auteur clandestin et qui confère au *Traité des trois imposteurs* une surprenante modernité.

Maria Susana Seguin
Université Paul-Valéry – Montpellier 3
IHRIM UMR 5317 – ENS de Lyon
Institut Universitaire de France

¹⁴ Citons, à titre d'exemple : *Traité des trois imposteurs* : Moïse, Jésus, Mahomet, Paris, éd. Max Milo, 2001 ; le même, format kindle, coll. « Études », 2012 ; le même, Ulan Press, 2012 ; le même, Hachette livre BNF, 2012 ; le même, Nabu Press, 2014 ; Paris, aux Éditions de l'idée libre, 2014 ; le même, Berg International, 2015 ; le même, aux Éditions Arvena (avec version kindle), 2015.